

Nous, Maire de la Ville de RONCHIN,
Vu le code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 et suivants,
Vu l'article L511-1 au 511-6 du Code de la Sécurité Intérieure
Vu le Code de la Route, et notamment l'article R417
Considérant **la manifestation festive « La fête des voisins » organisée le vendredi 2 juin 2023 de 19h00 à 23h00, espace vert à côté de l'école Charles Perrault**
Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale d'assurer le bon ordre, la sécurité, la sûreté et la salubrité publiques sur la Commune,

Réf : JML/XT/MBF/MV N° AM 31/23

ARRETONS

Article 1 :

Le Vendredi 2 juin 2023, de 19h00 à 23h00, une fête des voisins sera organisée sur l'espace vert à côté de l'école Charles Perrault à Ronchin..

Article 2 :

Les organisateurs sont tenus, le jour même de la manifestation et avant qu'elle ne commence, de consulter la carte de vigilance de météo France afin de s'assurer que la manifestation puisse se dérouler en toute sécurité et d'installer les barrières fournies par les services techniques, avec l'arrêté apposé.

Article 3 :

Les organisateurs sont tenus, dès la fin de la manifestation, de s'assurer qu'aucun déchet ne soit laissé sur le domaine public.

Article 4-

Le présent arrêté sera transmis pour exécution à Monsieur le Directeur Général des Services de la mairie de RONCHIN, à la Police Municipale, aux organisateurs et pour information aux représentants des forces de sécurité de l'État, à Monsieur le Commandant du Centre de Secours de LESQUIN et pour contrôle de légalité à Monsieur le Préfet du Nord.

Article 5-

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours près du Tribunal Administratif, sis 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000 Lille, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification

Fait à RONCHIN, le 23 mai 2023



Le Maire,

Jean-Michel LEMOISNE

Toute la correspondance doit être adressée à :

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville

650, avenue Jean Jaurès
59790 RONCHIN

Tél : 03.20.16.60.00
Fax : 03.20.16.60.38

www.ville-ronchin.fr
Facebook : Ville de Ronchin